

Image not found or type unknown



Devis signé travaux non fait

Par **baron88**, le **16/11/2017** à **20:49**

bonjour, je suis autoentrepreneur plaquiste. j'ai fait un devis rénovation pour un client à hauteur de 27000 euros. Ce devis a été daté et signé par les deux parties "bon pour accord". j'étais dans l'attente de l'accord du prêt et le versement des 30% du devis. A ce jour le client a eu son crédit mais pas de nouvelles de lui. je me déplace donc pour le voir et j'apprends qu'il a pris un autre professionnel. je lui ai envoyé un recommandé pour un rdv à l'amiable qui est resté sans réponse. Quel pourcentage suis-je en droit de lui facturer comme dédommagement? Puis aussi faire bloquer les travaux ?

Par **morobar**, le **17/11/2017** à **09:11**

Bonjour,

100% en cas d'acompte
30 % en cas d'arrhes.